

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 15 novembre 2022

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s :  
Présidente : Julie Honegger  
Vice-Présidente : Christine Nouvelle Damond  
Secrétaire : Eliane Demierre  
Vice-Secrétaire : Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusé-e-s : MM. Florian Dumalle et Mathias Rentsch

Assistent également à la séance :

M. Cyril Huguenin : Maire  
Mme Guylaine Antille : Conseillère administrative  
M. Gilbert Vonlanthen : Conseiller administratif  
M. François Stocco : Secrétaire général  
M. Yves Duchosal : Chef du département des finances  
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal  
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2022
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Budget 2023 :
  - a) Rapport de la commission Finances et Administration du 4 novembre 2022
  - b) Vote du budget 2023
  - c) Vote de la contribution au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
  - d) Vote du montant minimum de la taxe professionnelle
6. Propositions du Conseil administratif :
  - a) MI 13-2022-37 : demande de crédit pour l'étude et la réalisation des abords de la route de Chancy (mesures 34.12)
    - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 19 octobre 2022
    - Rapport de la commission Finances et Administration du 6 novembre 2022
    - Projet de délibération
  - b) ES 10-2022-38 : demande de crédit pour l'entretien des installations de défense incendie
    - Rapport de la commission Economie et Sécurité du 24 octobre 2022

Commune de Bernex

- Rapport de la commission Finances et Administration du 4 novembre 2022
- Projet de délibération
- c) Donation de la parcelle 9006 de la commune de Bernex à la commune
  - Rapport de la commission Finances et Administration du 28 octobre 2022
  - Projet de délibération
- 7. Informations
- 8. Questions

\*\*\*

**La Présidente**, Mme Julie Honegger, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h 02 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Maire, Cyril Huguenin, de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille, et de M. le Conseiller administratif, Gilbert Vonlanthen. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, à M. Yves Duchosal, Chef du département des finances, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats. Elle rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. Elle excuse l'absence de MM. Florian Dumalle et Mathias Rentsch.

### 1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2022

- Le procès-verbal du 11 octobre 2022 est adopté par 22 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente annonce que le bureau n'a pas de communications à faire.

### 4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Cyril Huguenin, fait part des communications suivantes :

#### PDCOM : date à retenir

Une présentation publique du Plan directeur communal (PDCOM) aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 à la salle communale de Luchepelet à 19 h.

#### Boulevard des Abarois

Trois permanences dédiées à l'infrastructure cantonale du boulevard des Abarois pour celles et ceux qui n'auraient pas pu assister à la présentation publique du 14 novembre 2022 se dérouleront à la Mairie de Bernex le 16 novembre à 9 h, le 17 novembre de 16 h à 19 h et le 21 novembre de 17 h à 20 h.

## **5. Budget 2023 :**

**La Présidente** rappelle la procédure. Tout d'abord, elle donnera la parole à la Secrétaire de la commission des finances pour la lecture de son rapport. Ensuite, elle ouvrira les débats sur le budget. Les Conseillères et Conseillers municipaux pourront alors proposer des amendements. Ces derniers devront être remis par écrit à **la Présidente** et ce n'est qu'une fois remis par écrit qu'elle pourra ouvrir la discussion sur l'amendement en question.

Une fois les débats terminés, il sera procédé au vote des trois objets du point 5 de l'ordre du jour, à savoir le budget 2023, la contribution du fonds intercommunal pour le développement urbain et le montant minimum de la taxe professionnelle communale. Aucun débat n'aura lieu entre chaque vote, l'ensemble de ces objets étant discutés en même temps.

### **a) Rapport de la commission Finances et Administration du 4 novembre 2022**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 4 novembre 2022 (annexes).

### **b) Vote du budget 2023**

**La Présidente** ouvre le débat sur l'ensemble du budget 2023. Elle informe l'assemblée que **Mme Jacquemoud** et **M. Perrier** lui ont remis par écrit plusieurs amendements. Elle donnera la parole à **M. Vonlanthen** dans un premier temps, puis à **Mme Jacquemoud** et **M. Perrier** pour la lecture de leurs amendements. Pour chaque amendement, l'assemblée votera l'entrée en matière. Et si l'entrée en matière est acceptée, **la Présidente** ouvrira le débat sur chaque amendement, puis il sera procédé au vote.

En préambule, avant l'ouverture des débats, **M. Vonlanthen** souhaite donner quelques précisions et compléments d'information, mais aussi rappeler quelques informations qui ont déjà été communiquées à la commission des finances.

Depuis quelques années, les budgets sont déficitaires de par l'essentiel développement de la commune, mais il est également à relever que jusqu'en 2021, les comptes ont été équilibrés avec des petits bénéfices. Les charges sont maîtrisées par le Conseil administratif, elles sont également nécessaires pour faire face au développement.

Un développement implique des charges quasiment immédiates avec la dotation en personnel pour étudier les dossiers et faire les préavis (du Conseil municipal et du Conseil administratif). Des engagements financiers sont nécessaires.

La nouvelle crèche de Saint-Mathieu a déjà un impact financier puisqu'elle va ouvrir dès septembre 2023. Pour l'instant, ce ne sont que des charges et les revenus ne peuvent pas encore être mis au budget 2023, car ils arriveront après, en 2024 et 2025. Aussi, pour toute commune genevoise qui met à disposition de nouvelles places de crèche intervient un renforcement de l'effet péréquatif. Il a été estimé qu'entre environs CHF 900'000 et 1 million reviendront en tant que revenus de par la péréquation financière sur la politique de la petite enfance. Ces revenus seront perçus progressivement en 2024 et 2025.

D'autre part, les entreprises et les contribuables - avec les nouveaux habitants de Saint-Mathieu - généreront également des revenus.

Il ne faut donc pas avoir trop peur du montant déficitaire du budget. Aussi, ce montant a l'avantage d'être honnête. Un travail important a été fait sur les investissements et ceux-ci ont été revus au plus juste par rapport à ce qu'il est prévu de faire et ce qui doit être fait en 2023. Les années précédentes, les investissements étaient peut-être trop ambitieux, mais le travail effectué a permis d'être au plus juste pour le budget 2023.

Depuis deux ans, il a quand même fallu baisser certaines prestations et cela a été fait à contrecœur. En effet, le Conseil administratif a toujours dit qu'il ne voulait pas baisser les prestations aux Bernésiennes et Bernésiens, car ce n'est pas à ces derniers de devoir payer d'une manière ou d'une

Commune de Bernex

autre le développement. Le Conseil administratif ne voulait pas non plus augmenter les impôts étant donné que Bernex fait déjà partie des communes ayant un des centimes les plus élevés.

**M. Vonlanthen** souhaitait attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait qu'il y aura des revenus, mais pour l'instant, ceux-ci ne sont pas encore perçus. Aussi, le déficit est largement contrôlé et a été volontairement validé par le Conseil administratif in corpore pour faire face aux obligations de la commune, à ce qu'elle doit compter et amener dans le développement pour ne pas rater des investissements qui sont nécessaires.

Concernant le vote de ce budget, **M. Vonlanthen** invite les Conseillères et Conseillers municipaux à bien réfléchir à ce que cela représente quant à leurs responsabilités. Et en tout cas, de son côté, le Conseil administratif a pris ses responsabilités en présentant ce budget tout à fait honnête ce soir.

**La Présidente** donne la parole à M. Perrier et Mme Jacquemoud pour la présentation de leurs différents amendements.

**M. Perrier** présente le premier amendement proposé. Cet amendement concerne le compte « 1110.0003.31010.01 Carburants, lubrifiants » de la rubrique « Culture et Espaces publics, 1110.0003 Véhicules police municipale ». Il est demandé que le montant au budget 2023 soit le même que celui qui était au budget 2022, soit CHF 6500. En effet, la crise énergétique et l'urgence climatique imposent de réduire la consommation des énergies fossiles et de s'adapter à cette situation. Il convient donc de modifier le mode de déplacement des APM (agents de police municipale) avec plus de trajets à pied et à vélo, ce qui renforcera leur visibilité dans la commune. D'autre part, il est très bon pour leur santé de faire un peu de vélo. Et aussi, il est bon pour le climat de réduire les énergies fossiles.

Sans revenir sur la nécessité de marcher et faire de l'effort, **Mme Antille** rappelle que le territoire de la commune de Bernex est grand. La Police municipale doit desservir un grand territoire d'où l'utilisation de véhicules motorisés. Aussi, la plupart du temps, les APM ont des choses à déplacer. Cependant, quand cela est possible, ils se déplacent à pied ou à vélo.

La parole n'étant plus demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** propose de passer au vote.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 1 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 2. Cet amendement concerne la rubrique « Culture et espaces publics, 3410.0000 Zone sportive du Signal » et demande la suppression de la ligne budgétaire « 3410.0000.31010.015 Arbres et arbustes ». Ces tâches doivent être effectuées par le personnel de la commune, à savoir les jardiniers du C.I.V., et non sous-traitées.

**La Présidente** ouvre la discussion sur l'entrée en matière de cet amendement.

Pour une meilleure lecture de ces amendements, **M. Gioria** demande de préciser pour chaque amendement la hauteur du montant économisé.

**Mme Jacquemoud** indique que le montant économisé se monte à CHF 3000.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** propose de passer au vote.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 2 est refusée par 2 oui, 1 abstention et 19 non (22 votants).**

**M. Perrier** présente l'amendement n° 5 qui concerne le compte « 3410.0100.31100.004 Mobilier centres sportifs » de la rubrique « Durabilité et Sport. 3410.0100 Club House tennis (bâtiment) ». Une suppression de la ligne budgétaire est demandée, car une dépense de CHF 20'000 a déjà été effectuée en 2020 sur le même poste.

Commune de Bernex

**La Présidente** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 5 est refusée par 2 oui, 1 abstention et 19 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 4 qui concerne tous les comptes de la rubrique « Durabilité et Sports. 3410.0001 Patinoire zone sportive du Signal ». Une suppression de la ligne budgétaire de CHF 170'000 est proposée. Malgré le contrat qui lie la commune, il n'est pas acceptable, en temps de récession d'énergie et d'urgence climatique, de maintenir la patinoire qui est un véritable gouffre énergétique.

**La Présidente** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**M. Gioria** précise qu'il est faux de dire que la patinoire est un gouffre énergétique. Il a récemment discuté avec un technicien de la commune qui lui a expliqué que pour les patinoires actuelles, tout est calculé au millimètre. Si l'on veut faire des économies d'énergie, il faudrait plutôt regarder du côté de la bulle du tennis, de son gonflage, son chauffage et son éclairage. De telles choses ne devraient plus exister de nos jours. Concernant la patinoire, le débat n'est plus à faire. La patinoire a déjà été réduite de deux mois. De l'avis de **M. Gioria**, il n'y a pas lieu d'entrer en matière pour quelque chose qui fonctionne parfaitement bien, qui représente le seul lieu vraiment social pendant l'hiver et qui est très important pour la population.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 4 est refusée par 3 oui, 1 abstention et 18 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 6 qui concerne le compte « 3420.0000.31320.003 Honoraires architectes, ingénieurs et géomètres » de la rubrique « Durabilité et Sports. 3420.0000 Parcs et promenades ». Il est demandé de supprimer la ligne budgétaire, car ces dépenses de CHF 40'000 doivent faire l'objet d'une demande de crédit.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 6 est refusée par 2 oui, 5 abstentions et 15 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 7 qui concerne le compte « 7301.0002.31320.003 Honoraires architecte, ingénieurs et géomètres » de la rubrique « Durabilité et Sports. 7301.0002 Gestion des déchets informations ». Il est proposé un budget à CHF 20'000 pour la mise à jour du règlement des déchets. L'étude de Lully et Loëx d'implantation de containers Terriers devra faire l'objet d'une demande de crédit.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 7 est refusée par 2 oui, 3 abstentions et 17 non (22 votants).**

**M. Perrier** annonce qu'il retire l'amendement n° 8. Cet amendement concernait la bourse aux vélos (compte « 7610.0003.31320.999 Honoraires divers ») de la rubrique « Durabilité et Sports. 7610.0003 Mobilité ».

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 9 qui concerne le compte « 0110.0000.30000.001 Jetons de présence Conseil municipal » de la rubrique « Finance et administration. 0110.0000 Conseil Municipal ». Elle propose un budget à CHF 60'000, car les jetons de présence du Conseil municipal seront moindres en 2023 du fait que deux indépendants ne siégeant pas en commissions, ils ne touchent pas de jetons de présence.

**La Présidente** demande s'il y a des prises de parole sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière de l'amendement n° 9 est refusée par 3 oui, 2 abstentions et 17 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** annonce que l'amendement n° 10 est retiré. Elle présente l'amendement n° 11 qui concerne le compte « 110.0000.31710.001 Voyage du Conseil municipal » de la rubrique « Finance et administration. 0110.0000 Conseil municipal ». Il est proposé un budget à CHF 12'500, soit CHF 500 par personne, pour 25 personnes. Les frais des membres du Conseil administratif et de l'administration communale ne doivent pas être pris sur cette ligne budgétaire.

**La Présidente** ouvre la discussion sur l'entrée en matière de cet amendement.

**M. Gioria** ne comprend pas s'il est demandé de mettre ces frais sur une autre ligne ou de les supprimer.

**Mme Jacquemoud** indique que le budget 2023 se monte à CHF 20'000 et elle propose de le mettre à CHF 12'500, soit CHF 500 par personne, pour les 25 Conseillères et Conseillers municipaux. Les frais des membres du Conseil administratif et de l'administration communale qui prennent part au voyage ne doivent pas être pris sur cette ligne budgétaire.

**M. Gioria** demande si ces frais doivent être à charge des personnes ou s'ils doivent figurer sur une autre ligne.

**Mme Jacquemoud** répond que ces frais doivent figurer sur une autre ligne.

**M. Gioria** demande si cette demande est motivée par une volonté d'économies ou simplement par une volonté de transférer des charges ailleurs. Est-il demandé que les membres du Conseil administratif et de l'administration communale paient eux-mêmes leur voyage? Ou bien de transférer ces frais sur une autre ligne? Et, dans ce cas, sur quelle ligne?

**Mme Jacquemoud** répond que cet amendement demande de réduire à CHF 12'500 cette ligne budgétaire, mais elle ne sait pas sur quelle ligne ces frais doivent être transférés, car ce n'est pas elle qui planifie le budget. Dans tous les cas, elle ne veut pas que ces frais soient inclus dans le voyage du Conseil municipal et cette ligne doit se monter à CHF 12'500 au lieu de CHF 20'000, soit CHF 500 par conseiller municipal.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 11 est refusée par 2 oui, 3 abstentions et 17 non (22 votants).**

**M. Perrier** présente l'amendement n° 12 qui concerne le voyage du Conseil administratif (compte « 0120.0000.31710.000 Voyages » de la rubrique « Finance et administration. 0120.0000 Conseil administratif »). Sachant qu'il est attribué CHF 500 à chaque Conseillères et Conseillers municipaux pour le voyage du Conseil municipal, pourquoi est-il attribué CHF 1500 à chaque Conseiller administratif? Par souci d'équité, il est demandé que le budget du Conseil administratif soit le même que celui alloué aux Conseillères et Conseillers municipaux, soit CHF 500 par personne, d'autant plus que les Conseillers administratifs ont des frais de représentation.

Sans se prononcer sur le contenu de l'amendement, **M. le Maire**, Cyril Huguenin, signale que les informations données par le Conseiller municipal sont fausses.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 12 est refusée par 3 oui, 2 abstentions et 17 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 13 qui concerne le compte « 0210.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 0210.0000 Département des finances ». Un budget à CHF 313'640 est proposé. Au vu du budget municipal de 2023 largement déficitaire, l'indexation des salaires du personnel communal n'est pas possible. Il est à rappeler que les salaires du personnel communal ont été largement augmentés en 2022.

**La Présidente** demande s'il y a des prises de parole sur l'entrée en matière.

Etant donné que son épouse travaille à 20 % pour l'administration communale, **M. Vuille** signale qu'il va s'abstenir sur ce sujet.

**Mme Mossier Willemin** estime qu'il est inacceptable de toucher à l'indexation des salaires. C'est un principe et la commune doit être exemplaire quant au traitement de ses employés.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 13 est refusée par 2 oui, 2 abstentions et 18 non (22 votants).**

**M. Perrier** présente l'amendement n° 14 qui concerne le compte « 0220.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 0220.0000 Services généraux ». Il est proposé un budget à CHF 2'500'000. Le PLQ de Vailly n'étant de loin pas encore voté, il est considéré comme largement anticipé d'engager un architecte en CDI pour ce projet. La suppression de ce poste est donc demandée.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** propose de passer au vote.

- **L'entrée en matière de l'amendement n° 14 est refusée par 2 oui, 1 abstention et 19 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 15 qui concerne le compte « 0290.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 0290.0000 Mairie 311 rue de Bernex ». Il est proposé un budget à CHF 88'880 au lieu de CHF 93'420. Elle signale que plusieurs amendements proposés concerneront le même motif lié aux salaires. Au vu de la situation actuelle et du budget municipal de 2023 largement déficitaires, l'on ne peut pas se permettre d'augmenter systématiquement les salaires de tout le monde. Même si cela est mis dans les statuts, **Mme Jacquemoud** rappelle qu'à l'Etat de Genève ou ailleurs, les salaires ne sont pas augmentés en

Commune de Bernex

période difficile. De plus, les salaires du personnel communal ont été largement augmentés en 2022 et en 2021 en bonus.

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 15 est refusée par 2 oui, 4 abstentions et 16 non (22 votants).**

Mme Jacquemoud présente l'amendement n° 16 qui concerne le compte « 0290.0004.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 0290.0004 Bâtiment du Signal, chemin du Signal 21 ». Il est proposé un budget à CHF 44'440 au lieu de CHF 46'710.

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 16 est refusée par 2 oui, 3 abstentions et 17 non (22 votants).**

Mme Jacquemoud présente l'amendement n° 17 qui concerne le compte « 0290.0009.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 0290.0004 Buvette Robert Hainard, chemin de Saule 120 ». La proposition de budget est de CHF 16'330 au lieu de CHF 17'770.

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 17 est refusée par 2 oui, 1 abstention et 19 non (22 votants).**

Mme Jacquemoud présente l'amendement n° 18 qui concerne le compte « 1406.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 1406.0000 Administration de l'Etat Civil ». Un budget de CHF 494'220 est proposé au lieu de CHF 503'480.

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** passe au vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 18 est refusée par 2 oui, 1 abstention et 19 non (22 votants).**

Mme Jacquemoud présente l'amendement n° 19 qui concerne le compte « 1506.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 1506.0000 Organisation régionale CRI-201 ». Il est proposé un budget de CHF 13'320 au lieu de CHF 13'680.

La **Présidente** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Mme Mossier Willemin demande s'il est vraiment une bonne idée de proposer des économies de CHF 300 qui prolongent le débat au Conseil municipal, versus le coût des jetons de présence.

Mme Jacquemoud répond à sa préopinante qu'elle-même et M. Perrier sont des indépendants et malheureusement, ils n'ont pas le droit de parole aux commissions. En conséquence, le seul moment où ils peuvent exposer leurs motifs est en plénière, malheureusement.

Sans autre prise de parole, la **Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 19 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 20 qui concerne le compte « 1626.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 1626.0000 Administration Groupement ORPC ». Il est proposé un budget de CHF 155'780 au lieu de CHF 160'000.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** passe au vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 20 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 21 qui concerne le compte « 2140.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 2140.0000 Ecoles de musique ». Il est proposé un budget de CHF 234'570 au lieu de CHF 238'950.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 21 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 22 qui concerne le compte « 170.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 2170.0000 Bâtiment école de Luchepelet ». Il est proposé un budget de CHF 156'590 au lieu de CHF 164'820.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 22 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 23 qui concerne le compte « 2170.0100.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 2170.0100 Bâtiment école de Lully ». Il est proposé un budget de CHF 175'380 au lieu de CHF 180'130.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 23 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 24 qui concerne le compte « 170.0200.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 2170.0200 Bâtiment école Hainard ». Il est proposé un budget de CHF 146'270 au lieu de CHF 155'010.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 24 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 25 qui concerne le compte « 2192.9999.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 2192.9999 Divers des écoles ». Il est proposé un budget de CHF 34'170 au lieu de CHF 36'160.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 25 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 26 qui concerne le compte « 3210.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 3210.0000 Bibliothèque ». Il est proposé un budget de CHF 209'380 au lieu de CHF 216'390.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** propose de passer au vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 26 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 27 qui concerne le compte « 3290.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 3290.0000 Administration service culturel ». Il est proposé un budget de CHF 260'960 au lieu de CHF 277'190.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 27 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** annonce qu'elle retire l'amendement n° 28. Elle indique que l'amendement n° 29 concerne le compte « 3410.0102.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 3410.0102 Salle omnisports ». Il est proposé un budget de CHF 45'690 au lieu de CHF 48'790.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 29 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 30 qui concerne le compte « 3420.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 3420.0000 Parcs et promenades ». Il est proposé un budget de CHF 674'000 au lieu de CHF 724'450.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** propose de passer au vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 30 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 31 qui concerne le compte « 5451.0001.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 5451.0001 Crèche du Signal : Bâtiment ». Il est proposé un budget de CHF 88'880 au lieu de CHF 93'410.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 31 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 32 qui concerne le compte « 5451.0100.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 5451.0100 Jardin d'enfants : Administration ». Il est proposé un budget de CHF 23'860 au lieu de CHF 26'580.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 32 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 33 qui concerne le compte « 5451.0101.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 5451.0101 Jardin d'enfants Bizules ». Il est proposé un budget de CHF 118'350 au lieu de CHF 123'710.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 33 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 34 qui concerne le compte « 5451.0103.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 5451.0103 Jardin d'enfants du Creux ». Il est proposé un budget de CHF 153'500 au lieu de CHF 160'740.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière sur l'amendement n° 34 est refusée par 2 oui et 20 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** présente l'amendement n° 35 qui concerne le compte « 6190.0000.30100.000 Salaires personnel permanent » de la rubrique « Finance et administration. 6190.0000 Centre administratif de voirie au C.I.V. ». Il est proposé un budget de CHF 53'270 au lieu de CHF 54'710.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière de l'amendement n° 35 est refusée par 2 oui, 1 abstention et 19 non (22 votants).**

Compte tenu du franc succès que rencontrent les amendements présentés par les indépendants auprès du Conseil municipal, **M. Perrier** annonce qu'il retire les amendements n°s 36, 37 et 38.

**La Présidente** ouvre les débats sur le budget 2023.

Compte tenu du rejet de tous les amendements proposés par les indépendants, **M. Perrier** demande l'appel nominal concernant le vote final du budget. Il espère qu'il y aura suffisamment de courageux pour soutenir sa demande.

**La Présidente** soumet au vote la demande d'un vote nominal.

- **Le vote nominal est accepté par 19 oui, 2 abstentions et 1 non (22 votants).**

**Mme Jacquemoud** fait part de plusieurs questions concernant le budget 2023 et certains points pour lesquels elle n'a pas pu obtenir d'information étant donné qu'elle ne peut pas poser de questions en commission :

- 1) Concernant le budget Culture et Espaces publics (CEP), elle demande ce que signifie le « MEPS » indiqué dans les remarques de la rubrique « 0220.0006 Informations », sachant qu'une augmentation de 40 % s'observe ici.
- 2) Toujours concernant le budget CEP, elle demande à propos du compte « 6190.0000.33004.000 Amortissements planifiés, terrains bâtis PA » de la rubrique « 6190.0000 Centre administratif de voirie au C.I.V. » pour quelle raison les comptes 2021 ont un montant de CHF 43'999 alors que les budgets 2022 et 2023 s'élèvent CHF 140'320.
- 3) Toujours dans le budget CEP, concernant le compte « 7710.0000.31400.000 Entretien terrains et installations extérieures » de la rubrique « 7710.0000 Cimetière », elle observe que le budget 2023 se monte à CHF 30'000 et demande ce qu'est « le contrat d'entretien AMEX ».

- 4) En Durabilité et Sports, concernant la rubrique « 9630.0000 Appartement 288 rue de Bernex », elle demande pourquoi cet appartement n'est pas à la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement.
- 5) Ne pourrait-on pas avoir les comptes provisoires 2022 - une ligne en plus dans le budget - pour pouvoir fixer au plus juste le budget 2023 ?

**M. le Maire**, Cyril Huguenin, relève qu'il est surprenant de devoir répondre en séance plénière à des questions alors que celles-ci sont usuellement discutées en commission. Surprenant d'autant plus qu'une partie de ces questions qui concernaient sa commission ont été évoquées, mais étant donné le secret de commission, il ne peut pas le dire. Il ne peut que constater que malgré qu'elle n'ait pas la parole, la personne qui a posé les questions ne s'est pas donné la peine de venir en commission lorsque le budget a été étudié.

Concernant les éléments auxquels il peut répondre, **M. le Maire** indique que le « 288 rue de Bernex » est un bâtiment qui ne fait pas partie...

*\*La Présidente rappelle à M. Perrier et à un membre du public l'article 34 du Règlement du Conseil municipal suite à un échange entre ces derniers. Elle annonce que ce sera la dernière remarque qu'elle formulera à leur rencontre. Elle s'excuse d'avoir interrompu M. le Maire.*

*\*M. le Maire observe qu'entre les chuchotements et l'usage du téléphone, cette séance est surprenante. Il revient au « 288, rue de Bernex » et indique que ce bâtiment ne fait pas partie des locaux qui sont gérés par la Fondation pour le logement, car il est envisagé que cet appartement soit un local communal dans un terme très court.*

À propos de la première question de Mme Jacquemoud concernant la commission CEP, **Mme Antille** indique que le MEPS est la nouvelle mouture pour le journal communal. Lorsqu'il est indiqué « Gilles » sur la liste, cela se rapporte au graphiste. Il y aura donc un travail avec le graphiste et du travail de rédaction sera également confié à des rédacteurs extérieurs.

À propos de la question relative au C.I.V. et au montant indiqué au budget, **Mme Antille** explique que cela concerne une étude qui a été votée pour établir les travaux nécessaires et les travaux non nécessaires sur ce bâtiment intercommunal.

Concernant le cimetière et son entretien, **Mme Antille** explique que suite aux travaux de refonte du cimetière, un entretien a été confié aux personnes qui ont réalisé ces travaux. Par la suite, ces tâches reviendront bien sûr dans l'entretien courant et seront effectuées par les services de la voirie.

**M. Vonlanthen** revient sur les différents amendements qui concernent la politique salariale de la commune et précise que contrairement à ce qui a été dit, aucune prime n'a été payée sur l'exercice 2021. Aussi, il signale qu'il s'agit essentiellement des indexations salariales qui sont statutaires et il n'y a pas d'augmentation systématique.

**M. Zufferey** relève que l'on arrive au terme du processus budgétaire de la commune. Ce moment est important puisqu'on y donne une impulsion politique tant au niveau du Conseil administratif que pour le Conseil municipal. C'est à ce moment que l'on réalise ses choix et que l'on met en avant ses priorités pour l'année à venir.

Cette année, comme les dernières d'ailleurs, l'on vote sur une proposition de budget déficitaire. Bien sûr, cela ne réjouit pas le groupe Verts-Socialistes (VERSO), mais ce budget est le résultat de choix faits en conscience, débattus, travaillés et arbitrés tant au niveau du Conseil administratif que des commissions et, ce soir, du Conseil municipal. Et comme le groupe VERSO le répète souvent, il s'agit d'autorisations de dépenses. Cela ne signifie pas encore que ces dépenses seront toutes réalisées et que ce déficit sera exactement le même au moment des comptes. En effet - on l'a vu au cours des précédents exercices budgétaires -, le résultat final est souvent bien meilleur qu'espéré. Cette situation peut s'expliquer d'une part par le fait que les rentrées fiscales sont parfois plus importantes que planifiées, et d'autre part, par des dépenses non réalisées. Des

investissements non réalisés peuvent aussi avoir un impact sur le budget, notamment au niveau des amortissements.

Quoi qu'il en soit, le budget de ce soir résulte de choix politiques effectués au niveau du Conseil administratif et du Conseil municipal. Et des choix ont bel et bien été effectués. En tant qu'autorités, nous avons un devoir d'investir pour l'avenir, mais également pour le présent. Alors que nous vivons une crise sociale sans précédent, nous devons répondre aux besoins de la population bernésienne. N'oublions jamais que ce qui doit motiver chacun de nos choix politiques, c'est la pertinence de notre action pour la population et les bénéficiaires. Il est nécessaire que les institutions politiques soient fortes, stables et crédibles sans quoi les citoyens et citoyennes s'en détournent et, pire, deviennent méfiants et méfiantes. Ceci peut même parfois engendrer de la violence envers le personnel politique accusé d'être sourd à la souffrance et aux besoins des habitants et habitantes.

Nos choix ne peuvent donc se résumer à un simple équilibre budgétaire. Ils se doivent aussi de refléter le monde que nous souhaitons. Souhaitons-nous, alors que la terre brûle, surchauffe et ne peut plus supporter le mode de consommation de nos sociétés, rester les bras croisés? Si Bernex a été précurseur sur certains programmes, comme sortir du mazout, il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons avoir comme mantra des coupes pour arriver à un équilibre virtuel ou cesser d'être imaginatifs pour réduire notre empreinte écologique. Le groupe VERSO regrette donc que certains investissements ou projets en lien avec la transition écologique aient été sortis du budget. Ce budget est un signal de notre engagement et le groupe VERSO aurait donc souhaité que davantage d'engagements pour l'environnement s'y retrouvent. Mais nous le savons, nos ressources financières sont limitées et en tant que groupe gouvernemental, nous avons cette responsabilité d'accepter certains compromis.

Pour conclure, **Mme Zufferey** souligne que ce budget est le fruit d'un consensus. Il n'est peut-être pas parfait, mais il maintient des éléments nécessaires pour la population bernésienne et permet de se projeter dans l'avenir avec, par exemple, les montants nécessaires pour l'ouverture d'une nouvelle crèche dont la population a extrêmement besoin.

Pour toutes ces raisons, le groupe Verts-Socialistes acceptera ce budget 2023.

**Mme Chassot** indique que, tout d'abord, le groupe PLR Bernex souhaite remercier toutes les personnes qui ont collaboré à l'élaboration du budget 2023. Le Conseil administratif in corpore, les services financiers et le Secrétaire général pour la préparation et les explications des plus de 60 pages travaillées en commissions.

Voter un budget c'est, aux dires de certains, l'acte politique le plus important.

C'est surtout décider des dépenses à engager pour faire fonctionner une collectivité publique.

- C'est œuvrer à aider au développement d'activités culturelles, sportives et sociales ;
- Par le biais des investissements, et des demandes de crédits subséquentes, c'est participer à l'entretien, au maintien et au renouvellement des infrastructures communales - de type écoles, routes, préaux, parcs publics et équipements sportifs ;
- C'est assurer la sécurité dans la commune en finançant le SIS (Service d'Incendie et de Secours), les pompiers volontaires, la Police municipale et la Protection civile ;
- C'est devoir valider les propositions de l'exécutif pour l'engagement et le suivi (augmentations de salaire) du personnel communal, nécessaire - mais pas toujours - à la bonne gestion des affaires ;
- C'est aussi répondre - parfois avec difficultés et résistance - aux volontés cantonales en matière de développement du territoire : PLQ, plans directeurs, gravières - en gérant notamment leur impact sur les finances communales et en décidant des études à engager pour leurs réalisations ;
- C'est se préoccuper des problèmes sociétaux actuels en allouant - tant que faire se peut - des ressources financières à des projets tels que : durabilité, énergie, lumières, migration, éducation.

Commune de Bernex

Tout cela - et la liste n'est certes pas exhaustive - ne peut se réaliser qu'avec des revenus en suffisance et surtout avec une gestion adéquate de ces ressources qui sont principalement les impôts des contribuables.

Le budget 2023 présenté ce soir, bien que longuement débattu en commissions, ne correspond pas à la définition PLR d'une gestion adéquate des ressources, surtout avec un déficit annoncé de presque 3 millions de francs, notamment par :

- Manque de remise en question du nombre d'engagements de nouveaux collaborateurs prévus au budget 2023, tout comme sur les décisions des augmentations de salaire annoncées ;
- Manque de volonté de réduire à zéro certaines dépenses non nécessaires ;
- Manque de remise en question sur certains projets, certes intéressants, mais non urgents, voire non indispensables, dans leur réalisation ;
- Manque d'arbitrage et de priorisation dans le choix des projets d'investissements à réaliser et des études à lancer, le plus souvent dans l'urgence et sous pression. Dans ce cadre, le PLR relève le manque d'assiduité à vouloir sécuriser rapidement la rue de Bernex, alors que c'est de notre responsabilité et une priorité pour les Bernésiens.

L'on a bien compris que ce budget est tributaire des hausses des prix de l'énergie.

Qu'il est également impacté par l'entrée dans les comptes 2023 des frais liés à la nouvelle crèche de Saint-Mathieu, notamment sa location, les amortissements des équipements, les salaires et charges du personnel.

Néanmoins, tout nouveau projet engendre de nouvelles dépenses, soit, mais il faut mesurer avec précaution les ressources à disposition, principalement lorsqu'elles ne sont pas en adéquation avec l'engagement des coûts.

Dépenser plus que ce que l'on gagne, c'est prendre des risques pour l'avenir. C'est possiblement devoir envisager de potentielles hausses des impôts, du centime additionnel communal. Ce que le PLR Bernex ne souhaite pas.

Oui, une collectivité publique peut présenter un budget déficitaire.

Oui, une collectivité publique se doit d'encourager les investissements.

Mais elle se doit aussi d'être prudente avec l'argent des contribuables.

En conclusion, **Mme Chassot** annonce que le groupe PLR Bernex dira, une fois encore, NON au budget déficitaire présenté ce soir. Les Conseillères et Conseillers municipaux PLR ne sont pas élus pour se faire plaisir ni pour faire plaisir au Conseil administratif, mais pour préserver les intérêts des contribuables.

**M. Gioria** indique que le groupe Le Centre a pris acte que le budget présenté pour 2023 s'annonce malheureusement déficitaire. Tout d'abord, son groupe remercie le Conseil administratif ainsi que les chefs de service pour les efforts produits à travers ce projet de budget afin de non seulement maintenir les prestations nécessaires à la population bernésienne actuelle, mais aussi de préparer l'avenir et accueillir les futurs habitants de la commune.

Après avoir passé au peigne fin toutes les lignes budgétaires 2023, force est de constater qu'il est impossible de trouver d'autres économies substantielles pour arriver à un équilibre financier entre les revenus et les dépenses de la commune pour 2023 - hausse de l'énergie, ouverture de la nouvelle crèche, recapitalisation de la CAP, entre autres, pesant sévèrement sur les finances.

Le Centre pense sincèrement que, pour l'instant, la commune de Bernex ne peut malheureusement faire autrement qu'investir et s'endetter en attendant l'arrivée prochaine de nouveaux contribuables et en espérant également qu'une plus grande solidarité entre les communes riches et les communes pauvres du Canton soit mise en œuvre à travers notamment une révision profonde de la péréquation financière si chère au Conseiller administratif et au Président de l'ACG, M. Gilbert Vonlanthen.

Certains groupes politiques coincés depuis des années dans la même posture de chevaliers blancs, vont, par principe, comme chaque année, que le déficit soit de 20'000 ou de 3 millions de francs, refuser le budget et ceci, sans jamais avoir à proposer de véritables solutions pérennes..., mais en comptant sur le fait que, comme d'habitude, les autres voteront de toute manière le budget.

Commune de Bernex

Et bien ce soir, Le Centre a décidé de changer les habitudes et va donc laisser la liberté de vote à ces membres pour ce budget 2023.

Pour terminer, **M. Gioria** ajoute que le groupe Le Centre tient à remercier une nouvelle fois le Conseil administratif et le personnel de la commune pour l'excellent travail produit sur la préparation du projet de budget 2023, mais aussi pour ce qu'ils font durant toute l'année.

**La Présidente** demande à M. Perrier si sa demande d'un vote nominal concerne bien uniquement le budget 2023 et pas la contribution au fonds intercommunal pour le développement interurbain ni le montant minimum de la taxe professionnelle.

**M. Perrier** confirme.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** propose de passer au vote. Elle rappelle qu'elle va faire voter l'assemblée sur les trois délibérations les unes après les autres selon l'ordre du jour de cette séance. Elle donne lecture de la délibération relative au budget 2023, puis passe au vote nominal.

André Baud : oui  
Karl-Anton Baumann : non  
Maxime Cabot : non  
Ariane Chassot : non  
Mirella De Fusco Fehlmann : oui  
Eliane Demierre : oui  
(Florian Dumalle : absent)  
Aude Echard : non  
Luc Gioria : abstention  
Marie-Laure Graf : oui  
Natacha Jacquemoud : non  
François Jesus : non  
Pierre Jordi : abstention  
Sandra Marconi : oui  
Valérie Mossier Willemin : oui  
Patrick Moynat : oui  
Christine Nouvelle Damond : abstention  
Christian Perrier : non  
(Mathias Rentsch : absent)  
Lionel Rossini : non  
Ivan Sierro : non  
Jean-Daniel Vez : abstention  
Stéphane Vuille : oui  
Guillaume Zufferey : oui

**La Présidente** signale que le résultat du vote étant 9 oui, 9 non et 4 abstentions, elle doit trancher. Elle annonce donc qu'elle refuse le budget.

Délibération :

- Vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 42'365'892.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 42'326'892.-) aux charges et de CHF 39'380'892.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 39'341'892.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 2'985'000.-

Commune de Bernex

- Attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -2'985'000.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-,
- Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'949'409.-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 48 centimes,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 17'245'105.- aux dépenses et de CHF 4'360'563.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 12'884'542.-,
- Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 1'949'409.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 10'935'133.-,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 4 novembre 2022,
- Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

#### DECIDE

Par 9 oui, 10 non et 4 abstentions (23 votants)

1. De refuser le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de CHF 42'365'892.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 42'326'892.-) aux charges et de CHF 39'380'892.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 39'341'892.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 2'985'000.-.  
Cet excédent de charges se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -2'985'000.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 48 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à 100 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de CHF 10'935'133.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

\*\*\*\*\*

La Présidente annonce que le bureau propose de voter le renvoi du budget 2023 au Conseil administratif. Elle soumet au vote cette proposition.

- Le renvoi du budget 2023 au Conseil administratif est refusé par 10 oui, 1 abstention et 11 non (22 votants).

**La Présidente** suspend la séance pour quelques minutes. Après consultation, elle informe l'assemblée qu'il n'y a pas lieu de voter pour le renvoi au Conseil administratif, car ce dernier est le seul à pouvoir modifier le budget et la commission des finances a accepté le budget. En conséquence, le budget sera renvoyé au Conseil administratif et les votes concernant la contribution au fonds intercommunal pour le développement interurbain et le montant de la taxe professionnelle sont reportés.

**M. Gioria** indique qu'il aurait proposé un renvoi en commission des finances, mais le règlement dit que c'est autrement. Cela est dommage, car ce soir, par son abstention, le groupe Le Centre demandait de remettre certaines personnes devant leur...

**La Présidente** interrompt M. Gioria et lui signale qu'il s'agit uniquement de questions de procédure. (1.32.40)

**c) Vote de la contribution au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

*Vote reporté*

**d) Vote du montant minimum de la taxe professionnelle**

*Vote reporté*

**6. Propositions du Conseil administratif :**

**a) MI 13-2022-37 : demande de crédit pour l'étude et la réalisation des abords de la route de Chancy (mesures 34.12)**

- **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 19 octobre 2022**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 19 octobre 2022 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 6 novembre 2022**

**M. Zufferey** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 6 novembre 2022 (annexes).

**La Présidente** ouvre les débats sur cette demande de crédit.

**M. Jesus** fait savoir que le PLR est favorable à l'embellissement et à l'amélioration des abords de la route de Chancy. Cela étant, le groupe PLR constate que l'étude et les travaux sont chers et considère la volonté du Conseil administratif de supprimer les places réservées aux enseignants situées à l'école Robert-Hainard, bien que visant des objectifs louables, comme une décision inopportune. En effet, ces places ont un taux d'occupation très élevé, principalement les soirs de semaine, tant par les riverains eux-mêmes que par leurs invités et les différents membres des clubs sportifs.

Le PLR a conscience que l'usage de ces places de parc par la population n'est pas toujours en adéquation avec l'affectation de ces dernières. Toutefois, il lui semble important de rappeler que la suppression de ces places de parc, sans aucune proposition du Conseil administratif pour les

Commune de Bernex

compenser, engendrera inmanquablement, qu'on le veuille ou non, un report de stationnement « sauvage » sur le chemin de Saule déjà en saturation totale et ne fera qu'augmenter le risque d'accident (mauvaise visibilité aux passages piétons, aux sorties des garages, etc.).

Selon le PLR, l'occupation de ces places enseignants par la population démontre bien la nécessité de les maintenir et une analyse approfondie doit être effectuée afin de quantifier les répercussions de la suppression de ces places.

Comme déjà exprimé à plusieurs reprises, avant toutes modifications du stationnement dans le village, il est impératif d'appliquer une stratégie de zones bleues sur le village de Bernex afin de désaturer le taux d'occupation, d'autant plus que cela fait 8-10 ans qu'une étude a été faite, sans aucune volonté de mise en application. Une suppression toujours plus agressive des places de stationnement sur la commune engendrera forcément à court terme une consultation ou un débat auprès des Bernésiens et Bernésiennes.

Finalement, le groupe PLR considère cette demande de crédit non urgente et malvenue, car elle ne tient pas compte des inconnues inhérentes au développement du quartier et des travaux qui sont envisagés (rehaussement de l'école Robert-Hainard, ouverture du P+R souterrain de Vailly).

En conclusion, **M. Jesus** annonce que le PLR ne soutiendra donc pas cette demande de crédit, mais a pris bonne note que le Conseiller administratif délégué s'est engagé à ne pas entreprendre les travaux si la subvention du fonds FORTA de 40 % n'est pas obtenue.

**M. le Maire** est d'avis que la prise de position du PLR est relativement difficile à comprendre et il se permet d'ajouter quelques éléments.

Les places pour enseignants relèvent d'une politique de la mobilité des années 1970 qui était sans doute sympathique, notamment pour la musique, mais qui n'est plus aujourd'hui dans le respect de la loi, notamment la loi sur la mobilité douce et cohérente (Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée). Et les communes ont été appelées par le Conseil d'Etat à supprimer ces places qui n'ont aucune existence légale.

Ainsi, publiquement, en séance du Conseil municipal, **M. le Maire** entend un Conseiller municipal qui indique faire un usage non autorisé par la loi de la population et s'en réjouir. Il s'en étonne. L'usage des places jaunes en week-end et en soirée est strictement interdit. Les parents qui ont un enfant qui fréquente l'école Robert-Hainard ou qui participe à des activités sportives dans cette école reçoivent tous en début d'année un petit papillon qui réexplique cette loi sur la circulation routière qui fait partie du corpus pour lequel les Conseillères et Conseillers municipaux ont porté serment de respecter.

Concernant le volet de la suppression des places de parc, **M. le Maire** se permet de rappeler qu'il n'y a pas de suppression de places de parc puisque les places concernées n'ont désormais plus aucune existence. Il est compliqué de supprimer quelque chose qui n'a pas d'existence.

Quant à elle, la compensation existe puisqu'à côté de la salle omnisports, quinze places - aujourd'hui en blanc et qui passeront en bleu - pourront être utilisées par tous les parents qui vont chercher leurs enfants en voiture et par tous les étudiants et jeunes qui font des cours (natation, tennis de table, basketball, etc.). Et ces places se trouvent exactement à la même distance que les places jaunes évoquées. **M. le Maire** ajoute qu'il aurait pu évoquer ce point en séance de commission, mais à ce moment-là, la compensation n'avait pas été demandée par le PLR et seule une opposition assez stricte s'était manifestée : toute suppression de place entraînera le refus du projet.

En conclusion, **M. le Maire** souhaite soulever un élément qui lui semble important. Un projet non urgent ? Donc, créer de l'espace vert et de la canopée, aujourd'hui, au mois de novembre 2022 ne semble pas urgent. Il se permet de dire que ce n'est pas son avis - puisqu'il a été cité comme Conseiller administratif délégué - et que ce n'est pas non plus l'avis de l'ensemble du corps enseignant de l'école Robert-Hainard qui en a fait la demande au Conseil administratif, et sans doute d'une large partie des écoliers qui se réjouissent de pouvoir aménager ce parc en concertation avec les services communaux.

**Mme Antille** souhaite amener une correction quant aux remarques de **M. Jesus** à propos de la zone bleue. Elle précise que l'étude n'a pas été faite il y a 10 ans, mais il y a environ 2 ou 3 ans puisque celle-ci a été présentée à la fin de la dernière législature et à cheval entre les deux législatures. Et

si celle-ci n'est pas encore mise en place, cela n'est pas dû à un manque de volonté, mais au fait que cette mise en zone bleue est incluse dans la requalification des rues de Bernex. **Mme Antille** rappelle qu'elle l'a répété à plusieurs reprises.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 19 octobre 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 6 novembre 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 13 oui et 9 non (22 votants)

1. De mener l'étude et la réalisation des abords de la route de Chancy (mesures 34.12) telles que prévues dans la demande de crédit MI-13-2022-37.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 875'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2025.
5. De prendre acte qu'une participation au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) sera demandée lorsque le projet sera au stade définitif avec un financement garanti.

\*\*\*\*\*

**b) ES 10-2022-38 : demande de crédit pour l'entretien des installations de défense incendie**

- **Rapport de la commission Economie et Sécurité du 24 octobre 2022**

**Mme Echard** donne lecture du rapport de la commission Economie et Sécurité du 24 octobre 2022 (annexes).

- **Rapport de la commission « Finances et Administration » du 06.06.2021**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 4 novembre 2022 (annexes).

**La Présidente** ouvre les débats sur cette proposition.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité - ES » du 24 octobre 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 4 novembre 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. De réaliser les travaux d'entretien des installations de défense incendie tels que prévus dans la demande de crédit ES-10-2022-38.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 123'500.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2023.

\*\*\*\*\*

**c) Donation de la parcelle 9006 de la commune de Bernex à la commune**

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 28 octobre 2022**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 28 octobre 2022 (annexes).

**La Présidente** ouvre la discussion sur cette proposition.

**M. Perrier** s'interroge sur l'intitulé : « Donation de la parcelle 9006 de la commune de Bernex à la commune ». Il ne comprend pas bien : la commune se donne-t-elle la parcelle à elle-même ?

**M. le Maire** indique qu'il s'agit bien de la parcelle 9006 de la commune de Bernex, qui se trouve donc sur le territoire bernésien.

**Mme Antille** précise que c'est bien la parcelle de « la commune de Bernex » en tant que territoire qui est donnée à « la commune de Bernex » en tant qu'entité publique. C'est une obligation légale de formuler les choses ainsi.

**M. Jesus** demande de quel arbre et quelle essence il s'agit. Il demande aussi si celui-ci est en bonne santé.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu la volonté de M. Jean-Pierre Delétraz, propriétaire de la parcelle 8823, de faire don d'une partie de celle-ci à la commune, dans le but de maintenir à cet emplacement un parc, avec conservation en particulier d'un arbre ainsi que d'une grosse pierre qu'il a amenée sur place,
- Vu l'accueil favorable de la proposition par le Conseil administratif,
- Vu le dossier de mutation N° 88/2021 établi par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels, en date du 8 novembre 2021,
- Vu le projet d'acte notarié établi par Me Merlon en date du 18 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 28 octobre 2022,
- Conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'accepter la donation par M. Jean-Pierre Delétraz de la parcelle 9006 de la commune de Bernex, sise à Bernex, de 433 m2, à la commune, selon le projet d'acte notarié établi le 18 mai 2022 par Me Merlon.
2. D'accepter les charges suivantes liées à cette donation :
  - la parcelle doit être aménagée dans les meilleurs délais en un parc accessible au public ;
  - le donataire s'engage à maintenir la roue du moulin et la pierre sur laquelle elle repose ainsi qu'une sculpture qui se trouvent sur la parcelle et les mettre en valeur ;
  - le donataire s'engage à maintenir, dans la mesure du possible, les arbres présents sur la parcelle ;
  - le donataire s'engage à nommer cet espace « Parc Delétraz ».
3. De comptabiliser la valeur de l'immeuble susmentionné de 390'000.- F, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

## 7. Informations

**La Présidente** rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

**M. le Maire**, Cyril Huguenin, communique deux informations :

Travaux de réaménagement de la route de Pré-Marais et de la future place

Ces travaux seront terminés avec l'arrivée des premiers habitants du nouveau quartier de Saint-Mathieu aux alentours de l'automne 2023.

Patinoire

La patinoire sera en fonction du vendredi 25 novembre 2022 au dimanche 5 février 2023. La décision a été prise de réduire la période d'ouverture pour des questions d'économies d'énergie dans le contexte que nous connaissons.

**Mme Antille** fait part de deux informations :

Rénovation du collecteur d'eaux claires situé au chemin du Gamay

Les travaux débiteront normalement d'ici au 15 novembre 2022 et nécessiteront la fermeture du chemin. Une déviation sera mise en place durant les travaux qui dureront jusqu'à la fin de l'année.

Programme culturel : se référer à l'agenda culturel

La dictée publique en collaboration avec la commune de Confignon aura lieu le dimanche 20 novembre 2022 à 15 h à la salle communale de Confignon. Il s'agit de la deuxième édition.

**M. Vonlanthen** transmet une information :

Goûter des Aînés

Cet événement se déroulera le samedi 19 novembre 2022, à 16 h, à la salle communale de Luchepelet, avec au programme un repas spectacle, et uniquement sur inscription.

## 8. Questions

**La Présidente** rappelle que selon les articles 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible ni sur les questions ni sur les réponses.

Maintenant qu'elle sait ce qu'est le MEPS, **Mme Jacquemoud** demande s'il est possible de rajouter sur le nouveau site de la commune de Bernex les photos des Conseillères et Conseillers municipaux. Elle a vu que cela se faisait dans beaucoup de communes, mais pas à Bernex.

**Mme Antille** répond que cela pourrait être envisagé si l'on avait un budget 2023.

**La Présidente** remercie toutes les personnes qui l'ont soutenue et épaulée pour mener ce Conseil municipal ainsi que les membres de cette assemblée pour leur patience et leur compréhension. Elle clôt cette séance du Conseil municipal à 22 h 00. Elle remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur attention et leur souhaite une belle suite de soirée ainsi qu'une bonne rentrée chez eux.

**La prochaine séance est fixée au  
mardi 13 décembre 2022  
à 20 h.**

La Secrétaire :

Eliane Demierre

La Présidente :

Julie Honegger

*\*Modifications du 13.12.2022 (p. 12, par.4 et 5)*